

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

08/11/2023

Date d'affichage :

20/11/2023

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze novembre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. Guy MICLO - Mme Alexanne CANAL – Mme Mélanie BLEICHER - M. Nicolas CHARNOT – M. Francis COURBOT - Mme Sarah GROSCLAUDE - M. Sylvain HEIDET - M. Jean KARLE - M. Michel TEREBUS - Mme Gabrielle VENCK-MILLET

Absents excusés :

Mme Florence FIMBEL a donné procuration à M. Jean KARLE - M. Florent MONCHABLON a donné procuration à Nicolas CHARNOT -M. Mickaël RONDON a donné procuration à Sarah GROSCLAUDE - M. Quentin GUYOD a donné procuration à Guy MICLO

M. Francis COURBOT a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la
délibération**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune loue un bureau à l'Association Culturelle du Pays Sous-Vosgien (Ecole de Musique – ACV) aux termes d'un bail de location annuelle et qu'il convient à présent de le renouveler pour une année.

N° 74

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire, considérant que le siège de l'Association Culturelle du Pays Sous-Vosgien (Ecole de Musique – ACV) est fixé à la Mairie de ROUGEGOUTTE depuis 1991, date de la création de l'association, et après en avoir délibéré :

**Location d'un bureau
à l'ACV**

Ecole de Musique

- **DÉCIDE** de reconduire la location d'un bureau, sis au 1^{er} étage de la Mairie, à l'Association Culturelle du Pays Sous-Vosgien (A.C.V.) pour une durée d'une année scolaire soit du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024,
- **FIXE** le loyer pour l'année scolaire 2023/2024 à 543,85 € (cinq cent quarante-trois euros et 85 cents), charges comprises, soit une augmentation de 3,49 % correspondant à l'augmentation de l'indice des loyers sur un an.
- **AUTORISE** le 1^{er} Adjoint à signer le bail à intervenir entre la Commune et l'Association Culturelle du Pays Sous-Vosgien,

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

**Le Maire,
Guy MICLO**

